

Département de
Meurthe et Moselle
Arrondissement de
Nancy
Canton de Val de
Lorraine Sud

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BASSIN DE POMPEY

Siège : Rue des 4 éléments - Pompey

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ**

Séance du 19 juin 2018

Le Conseil de Communauté du Bassin de Pompey s'est réuni en séance ordinaire, le 19 juin à 20h30, à L'Espace Multi Services Intercommunal, sous la présidence de Laurent TROGRIC, Président, après convocation légale adressée le 13 juin 2018. Le secrétariat de séance a été tenu par M. MACHADO (Bouxières-aux-Dames).

Présents	
<i>Bouxières-aux-Dames</i>	MME LOZINGUEZ – M. MACHADO
<i>Champigneulles</i>	MME PLAYE – MME SCHREIBER – MME SCHWARZ – M. VERGANCE
<i>Custines</i>	MME HENRY
<i>Faulx</i>	MME LEPRUN (suppléante de M.GRANDIEU)
<i>Frouard</i>	M. BARTOSIK – M. BECKER – M. GRANDBASTIEN – MME ROTA – M. TRANCHINA
<i>Lay-St-Christophe</i>	MME BEGORRE-MAIRE – M. MEDART
<i>Liverdun</i>	M. DOSE – M. HUET
<i>Malleloy</i>	MME DOUGOUD
<i>Marbache</i>	M. MAXANT
<i>Millery</i>	M. BERGEROT
<i>Pompey</i>	M. TROGRIC – MME GEOFFROY – M. KUHN
<i>Saizerais</i>	M. HALLIER
Absents représentés	
<i>Bouxières-aux-Dames</i>	M. LAPORTE à M. MACHADO
<i>Champigneulles</i>	M. FELICANI à M. VERGANCE M. DETHOU à MME SCHREIBER M. MARLIN à MME PLAYE
<i>Custines</i>	M. JULIEN à MME HENRY
<i>Frouard</i>	MME DROUOT à M. GRANDBASTIEN MME FOUET à M. TRANCHINA
<i>Liverdun</i>	MME GUENSER à M. DOSE
Excusés	
<i>Bouxières-aux-Dames</i>	MME RASCAGNERES-GARCIA
<i>Custines</i>	M. VERY
<i>Liverdun</i>	M. BERNARDO – MME DILLMANN – M. KOCH
<i>Montenoy</i>	M. POINT
<i>Pompey</i>	MME VILLEMIN – M. FALCETTA

N°28 – DA du 19/06/2018

Rapporteur : MME DOUGOUD

Convention ateliers de remise à niveau en français entre le Bassin de Pompey et SYN2A

D'après les différents acteurs de l'accompagnement socioprofessionnel du territoire (association d'insertion, mission locale, CCAS, Cap Entreprises...), et d'après les constats issus des groupes de travail mis en place en 2015 dans le cadre de la politique de la ville, les besoins du territoire en matière de lutte contre l'illettrisme sont importants, et les réponses disponibles sont insuffisantes.

Suite à l'appel à projet 2015 politique de ville, des ateliers illettrisme ont été mis en place au sein des quartiers prioritaires de Frouard et Champigneulles, à raison de 4 heures hebdomadaires par commune. Chaque atelier peut accueillir jusqu'à 12 personnes, dont la moitié au moins doit être issue des quartiers prioritaires. Ces ateliers ont été reconduits dans le cadre de l'appel à projet 2016, 2017 puis 2018, avec un cofinancement sollicité du Bassin de Pompey de 3000 euros.

En complément de ces ateliers, des ateliers illettrisme, alphabétisation, Français Langue Etrangère à destination des habitants de l'ensemble du territoire, à raison de 8 heures de cours hebdomadaires, ont été mis en place en septembre 2016 par la Communauté de Communes du Bassin de Pompey par le biais d'une convention qui s'est achevée le 30 juin 2017. Cette convention a été renouvelée de septembre 2017 à juin 2018.

106 personnes ont été orientées vers ces ateliers par les partenaires du territoire (maison des solidarités, CCAS, pôle emploi, Cap entreprises...), 84 d'entre elles ont participé aux ateliers. 18 personnes habitent un des deux quartiers prioritaires.

Au vu des résultats positifs de ces ateliers et du besoin toujours prégnant sur le territoire, il convient de reconduire cette action par le biais d'une nouvelle convention qui couvrira la période allant du 1^{er} septembre 2018 au 30 juin 2019.

Le taux horaire proposé par SYN2A est de 34 euros (net de TVA).

Soit au total une sollicitation maximum du Bassin de Pompey de **13 880 euros** se décomposant de la manière suivante :

- 34 euros x 8 heures x 40 semaines = 10 880 euros
- 3 000 euros sollicités comme cofinancement du Bassin de Pompey dans le cadre de l'appel à projet politique de la ville 2017

Je vous laisse le soin d'en délibérer.

Délibération

- Vu le rapport soumis à son examen,
- Après avis favorable de la Commission « Emploi et Insertion » du 7 juin 2018,
- Après avis favorable du bureau communautaire,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

APPROUVE la convention proposée pour la mise en place des ateliers illettrisme.

AUTORISE le Président de la Communauté de Communes à signer la convention.

VOTE A L'UNANIMITE

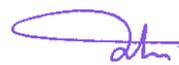
Fait et Délibéré en séance

le dit jour

Ont signé au registre tous
les membres présents

Pour copie conforme,

Le Président



Laurent TROGRILIC